

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES REMPLAÇANT·ES DU DIP

LES REMPLAÇANT·ES
S'ORGANISENT !



POURQUOI CETTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

Les conditions de remplacement
se précarisent et notre avenir
professionnel est incertain.

La limitation à **5 ans** de remplacement,
introduite en **2024**, menace directement
la poursuite de notre activité.

Il est temps de nous réunir pour
défendre collectivement nos
conditions de travail.

NOS PRIORITÉS

01

STATUT & ACCÈS AUX REMPLACEMENTS

Pour un statut stable, des contrats justes et la
suppression de la limite des remplacements à 5 ans.



02

FORMATION

Pour un véritable accès à la formation
continue et aux formations qualifiantes,
y compris en cours d'emploi.



03

RÉMUNÉRATION & RECONNAISSANCE

Pour que tout le travail réalisé soit rémunéré,
que les charges sociales soient prises en compte
et que notre expérience professionnelle soit reconnue.



TA VOIX COMPTE.
PARTICIPE, DÉCIDE, AGIS !



Tou·tes les remplaçant·es sont les
bienvenu·es, syndiqué·es ou non.



syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs



REJOINS-NOUS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE !



DATE & HEURE
23 SEPTEMBRE À 17H30



LIEU
AU SIT
Rue des Chaudronniers 16
1204 Genève

SANS REMPLAÇANT·ES, PAS D'ENSEIGNEMENT CONTINU !

Les remplacements sont assurés par une large communauté de personnes,
souvent expérimentées, et ne pourraient être assurés uniquement par
des étudiant·es ! On leur confie souvent des tâches délicates ou difficiles.
Depuis avril 2024, le DIP a décidé de limiter la possibilité de faire des
remplacements à une durée de 5 ans maximum, ignorant complètement
la réalité du terrain et la nature des besoins.



Les remplaçant·es méritent aussi respect et valorisation !

Les remplaçant·es ont aussi droit à un statut stable, des cotisations aux
assurances sociales, des contrats justes, d'être rémunéré·es pour tout le
travail réalisé, de voir leur expérience reconnue, d'accéder aux formations
qui leur permettent d'assurer leur mission dans de bonnes conditions
et/ou de progresser dans leur carrière.

NOS REVENDICATIONS

1

La suppression de la limite des remplacements à 5 ans,
introduite en 2024 dans le RStCE

2

La fin des pratiques d'engagement et de rémunération précarisantes

3

La valorisation du travail de préparation des cours des remplaçant·es
du primaire

4

Une contribution aux charges sociales pour toutes les missions de
remplacement

5

Un accès garanti à la formation continue

6

La possibilité de réaliser des formations qualifiantes en cours d'emploi

7

Une reconnaissance de l'expérience professionnelle au-delà
des certificats de travail

TOU·TES ENSEMBLE POUR DÉFENDRE NOS DROITS !